Communauté
UNIVERSITÉ Grenoble Alpes



2017-2018

Préparez votre séjour

Le guide pratique
des étudiants internationaux

➜ http://international.univ-grenoble-alpes.fr

Bienvenue au sein de la Communauté Université Grenoble Alpes !

Votre admission dans l'un des établissements de la Communauté Université Grenoble Alpes constitue une nouvelle étape dans votre parcours, expérience qui pour les étudiants internationaux s'accompagne de grands changements : en plus de vos études, c'est un nouveau pays qu'il faut découvrir et appréhender ! Afin de ne pas être débordé à votre arrivée, il est nécessaire que vous ayez en tête les étapes qui vont constituer votre parcours et le rôle des différents interlocuteurs avec qui vous serez en contact.

➜ Spécialement conçu pour les étudiants internationaux, ce guide a pour objectif d'offrir une vue d'ensemble de toutes les étapes qui vous attendent, depuis l'acceptation jusqu'aux premiers jours de votre séjour. Il s'inscrit en complément du portail internet dédié aux publics internationaux, sur lequel vous trouverez des informations détaillées pour chacun des sujets abordés dans ce guide : https://international.univ-grenoble-alpes.fr

COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES



CHIFFRES CLES

62 000 étudiants
7 200 étudiants internationaux
3 700 doctorants
45% de doctorants internationaux
180 nationalités
20 langues enseignées
6 campus

Un pôle universitaire et scientifique majeur en Europe bénéficiant d'un environnement naturel et sportif exceptionnel !

Les établissements d'enseignement supérieur de la Communauté Université Grenoble Alpes forment une université pluridisciplinaire, qui offre un large éventail de formations dans toutes les disciplines, de la Licence au Doctorat, avec des possibilités de « passerelles » permettant des réorientations à tous les niveaux.

➜ **l'Université Grenoble Alpes (UGA) :** Arts, lettres, langues, droit, économie, gestion, sciences humaines et sociales, sciences, technologies, santé.
www.univ-grenoble-alpes.fr

➜ **l'Université Savoie Mont Blanc** : Sciences, sciences de l'ingénieur, technologie, langues, lettres, arts, sciences humaines et sociales.
www.univ-smb.fr

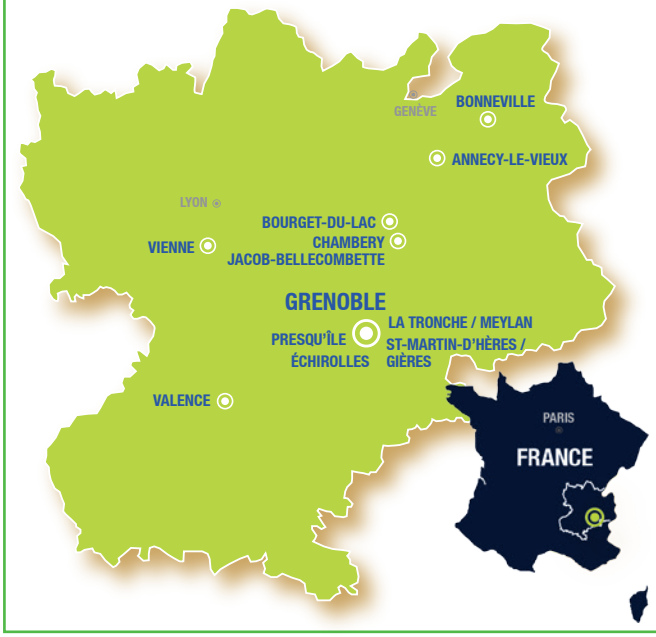
➜ **Grenoble INP :** Sciences de l'ingénieur.
www.grenoble-inp.fr

➜ **Sciences Po Grenoble** : Sciences politiques, droit, économie.
www.sciencespo-grenoble.fr

➜ **École nationale d'architecture de Grenoble (ENSAG) :** Architecture.
www.grenoble.archi.fr

La préparation du Doctorat est encadrée par **le Collège doctoral de la Communauté Université Grenoble Alpes**. Il réunit 14 écoles doctorales qui offrent des formations à la recherche dans toutes les disciplines, fondamentales et appliquées.

Les principaux sites
de la Communauté Université Grenoble Alpes



Conçus comme de véritables espaces urbains paysagers, implantés au bord de lacs ou au cœur des montagnes, les six campus des établissements de la Communauté Université Grenoble Alpes disposent de tous les équipements favorisant le dynamisme de la vie étudiante : Maisons des Étudiants, salles de spectacles, équipements sportifs, restaurants universitaires, commerces...
www.communaute-univ-grenoble-alpes.fr

Préparer votre séjour...

ÉTAPE 01 — VOUS ÊTES ADMIS

Quelques mois avant...

1. Finaliser votre admission p.5
2. Prévoir votre budget p.5
3. Rechercher un logement p.6
4. Obtenir un visa p.7
5. Se renseigner sur la couverture santé p.8

ÉTAPE 02 — VOUS ALLEZ BIENTÔT PARTIR

Quelques semaines avant...

6. Comment venir p.10
7. Réserver un hébergement temporaire p.12
8. Checklist et conseils pour préparer votre arrivée p.13

ÉTAPE 03 — VOUS VENEZ D'ARRIVER

Les premières semaines...

9. Accéder à internet p.15
10. Se loger p.16
11. Ouvrir un compte en banque p.17
12. Souscrire une assurance responsibilité civile p.17
13. Finaliser votre inscription p.17
14. Vous affilier à l'assurance maladie p.18
15. Faire une demande d'aide au logement p.19
15. Valider votre visa ou demander un titre de séjour p.20
15. Besoin d'aide ? Vos interlocuteurs p.21

... dans un établissement de la Communauté Université Grenoble Alpes

1ère partie :

VOUS ÊTES ADMIS

FINALISER VOTRE ADMISSION

Une fois la confirmation de votre admission reçue, vous devrez peut-être envoyer des documents complémentaires ou vous pré-inscrire en ligne. Vérifiez auprès de votre établissement quelles sont les étapes à suivre avant votre arrivée. Renseignez-vous également sur les dates de rentrée pour la réservation de votre billet d'avion.

À savoir

Pour la réservation de vos billets d'avion et de train, evitez autant que possible d'arriver à Grenoble un dimanche, un jour férié, ou après 19h, car beaucoup de commerces seront fermés et les transports locaux moins nombreux.

PRÉVOIR VOTRE BUDGET

Avant de partir à la recherche d'un logement, il faut dans un premier temps estimer le montant du loyer que vous pouvez y consacrer. Cette section a pour objectif de vous présenter les principales dépenses que vous rencontrerez en France, ce qui vous permettra de vous faire une idée de votre budget mensuel.
Attention, en plus des dépenses récurrentes, beaucoup de frais sont à prévoir à votre arrivée !

Dépenses mensuelles

Le logement est la principale source de dépense pour un étudiant et peut constituer jusqu'à 50% du budget mensuel. Comptez entre 210€ et 600€ par mois en fonction du type de logement, auxquels il faut ajouter les charges (eau, électricité, assurance, etc.).
Après le logement, l'alimentation est le deuxième poste de dépense, avec environ 200€ par mois. Viennent ensuite les loisirs, les transports, les abonnements internet et téléphone, sans oublier les frais de santé, qui, même s'ils sont bien pris en charge en France, représentent un coût.

Dépenses à l'arrivée

Caution pour le logement (qui vous sera rendue après votre départ du logement, si vous le rendez en l'état), frais d'agence, frais d'inscriptions, affiliation à la sécurité sociale... Les dépenses sont nombreuses à l'arrivée et peuvent dépasser 1000€.

Pour en savoir +

Liste détaillée des principales dépenses mensuelles et des dépenses à l'arrivée :
> https://international.univ-grenoble-alpes.fr
Rubrique Vie Pratique > Gérer son argent

Financer votre séjour

Bourses

De nombreuses offres de bourses peuvent vous aider à financer votre séjour, mais les demandes se font généralement plusieurs mois, voire même un an avant l'inscription universitaire.

https://international.univ-grenoble-alpes.fr
Rubrique Étudier > Financer sa mobilité

Travail

Pour financer vos études, vous pouvez également exercer une activité à temps partiel, jusqu'à 964 heures par an, soit 60% de la durée annuelle légale du travail en France (sauf exceptions liées à certains types de visa). Des espaces d'information et d'insertion sont présents dans chacun des établissements de la Communauté Université Grenoble Alpes pour vous aider dans cette démarche.

https://international.univ-grenoble-alpes.fr
Rubrique Vie pratique > Trouver un job

Aides au logement

Les étudiants qui louent un logement peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État français pour leur loyer, communément appelée Aide Personnalisée au Logement (APL). Son versement est soumis à conditions, et son montant dépend du loyer, du type de logement, de sa surface et de vos ressources. Il est donc difficile de la prendre en compte dans le calcul de votre budget avant votre arrivée.

https://international.univ-grenoble-alpes.fr
Rubrique Logement > Aides au logement

RECHERCHER UN LOGEMENT



Il existe principalement deux modes de logement pour les étudiants : **les résidences universitaires publiques et le secteur locatif privé**.

Trouver un logement dans la région n'est pas simple, en particulier à Grenoble, mais les possibilités sont nombreuses. Nous vous conseillons de commencer vos recherches au moins deux mois avant votre arrivée en France.

Les résidences universitaires publiques CROUS

C'est de loin le type d'hébergement le plus économique, mais la procédure doit être anticipée et le nombre de places est limité : si vous envisagez cette option, déposez votre demande le plus tôt possible. Attention, pensez qu'une demande de logement au CROUS ne garantit pas l'obtention d'une chambre !

Comment demander un logement dans une résidence universitaire du CROUS ?

Vous venez dans le cadre d'un programme d'échange

➜ Le Service Accueil International - ISSO centralise toutes les demandes et se charge de faire le lien avec les services du CROUS. Un lien pour vous inscrire en ligne vous sera transmis automatiquement.

Vous venez à titre individuel

➜ Vous devez déposer votre demande LEI (Logement Étudiant International) auprès des services du CROUS, en suivant la procédure DSE (Dossier Social Etudiant). Attention, toutes les demandes effectuées après le 31 mai ne sont pas considérées comme prioritaires et feront l'objet d'un traitement plus long.

Vous êtes boursier du gouvernement français géré par Campus France

➜ Adressez-vous directement à votre espace Campus France qui traitera votre demande en liaison avec le « pôle logement » du CROUS.

Vous venez pour un court séjour (moins de 3 mois) ou un stage

➜ Vous pouvez faire une demande de logement temporaire auprès du "service passager" du CROUS. Attention, ce service n'est pas disponible en septembre - octobre.

+ **www.crous-grenoble.fr/demanderunlogement**
www.crous-grenoble.fr/demanderunlogement/logement-etudiant-international/



Colocation à la Maison-des-Etudiants (CROUS)

Pour en savoir +
> https://international.univ-grenoble-alpes.fr
Rubrique Logement > Hébergement long séjour

Le secteur locatif privé

L'offre locative du secteur privé est nettement plus importante, mais trouver un logement à distance pour un étudiant international peut s'avérer difficile. Il est généralement préférable dans ce cas de réserver un hébergement temporaire pour quelques semaines et de chercher une fois sur place.

➜ http://international.univ-grenoble-alpes.fr

Comment trouver un logement dans le secteur privé ?

Rechercher un logement

- ➜ Via le portail national de logements étudiants LoKaviZ : ce site internet référence les offres pour la location des appartements du secteur privé, les colocations et chambres chez l'habitant. Une inscription sera nécessaire pour obtenir les contacts des offres.
- ➜ Via des agences immobilières : elles proposent un vaste choix de logements et servent d'intermédiaire entre les propriétaires et les locataires tout au long de la location, mais leur service est payant (frais d'agence). Le montant est généralement équivalent à un mois de loyer hors charges.
- ➜ Via l'Association Départementale Information Initiative Jeunesse (ADIIJ) de Grenoble qui publie des annonces de particuliers : locations de studios, colocations ou chambres chez l'habitant.
- ➜ De particulier à particulier : certains propriétaires gèrent directement la location de leurs biens. Dans ce cas, pas de frais d'agence, mais attention, cette solution n'offre pas le même cadre ou les mêmes garanties qu'une agence immobilière.
- ➜ Via des sites internet spécialisés dans les colocations.

Trouver un garant

La réglementation française protège les locataires des expulsions, en échange de quoi la quasi-totalité des propriétaires exigent du locataire qu'il présente un garant pour le paiement du loyer.

Un garant est une personne fiscalement domiciliée en France qui s'engage à payer votre loyer à votre place si vous ne pouvez plus assurer le paiement de celui-ci.

Pour les étudiants internationaux qui peuvent rencontrer des difficultés pour trouver un garant en France, d'autres solutions existent, notamment la Caution Locative Étudiante (CLÉ) mise en place par le CROUS.

Pour en savoir +
> www.lokaviz.fr
Rubrique Caution CLE

OBTENIR UN VISA

Excepté pour les ressortissants de l'Espace Économique Européen, de Monaco, Andorre et de Suisse, il est nécessaire d'obtenir un visa pour entrer et étudier en France métropolitaine.

Demander un visa étudiant

Pour les étudiants de pays où existe la procédure 'Etudes en France', l'étudiant est guidé pour sa demande de visa, sur le site de Campus France : www.campusfrance.org/fr/page/a-partir-dun-pays-a-procedure-cef

Pour les étudiants de pays où il n'existe pas la procédure 'Études en France', l'étudiant doit consulter le site web de l'ambassade de son pays de résidence pour suivre la procédure de demande de visa étudiant.
La durée de la procédure est variable en fonction des pays et de la période de la demande, mais prend généralement plusieurs semaines. Il est donc nécessaire de bien anticiper vos démarches.

Constituer votre dossier

En plus de votre admission, plusieurs aspects de votre dossier seront examinés par le consulat, notamment : le justificatif de domicile en France, qui peut être un logement temporaire, et la preuve de ressources suffisantes. Un montant d'au moins 615€ par mois pendant la durée de votre visa sera exigé.

Pour en savoir +
> www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france/



SE RENSEIGNER SUR LA COUVERTURE SANTÉ

Les frais de santé sont globalement bien pris en charge par le système de santé français. Le dispositif principal est la “Sécurité Sociale” (appelée communément ‘la Sécu’). Elle est obligatoire et peut couvrir jusqu’à 70% de vos frais médicaux.
Afin de compléter ce dispositif, il est possible de souscrire une assurance complémentaire, dite “Complémentaire santé” ou “Mutuelle”. Celle-ci est optionnelle, mais permet de mieux vous couvrir, notamment en cas d’hospitalisation.

La Sécurité Sociale

L’affiliation à un régime de la Sécurité Sociale en France est obligatoire pour un séjour de plus de trois mois, sauf s’il existe un accord entre la France et votre pays de résidence. C’est le cas de tous les états membres de l’Union Européenne, de la Suisse et du Québec. Le taux de remboursement est le même quel que soit le régime auquel vous serez affilié :

➜ **Vous êtes ressortissant européen** : pour être exempté de l’affiliation à un régime de Sécurité Sociale en France, vous devez vous munir de la Carte Européenne d’Assurance Maladie (CEAM, ou EHIC en Anglais) avant votre arrivée en France. Vous pouvez l’obtenir auprès de votre caisse d’assurance maladie dans votre pays d’origine. Elle doit être valide pendant toute la durée de votre séjour en France.

➜ **Vous êtes québécois** : pour être exempté de l’affiliation à un régime de Sécurité Sociale en France, vous devez vous munir d’une attestation de la Régie de l’Assurance Maladie du Québec (RAMQ) avant votre arrivée en France.

+ **www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/sejours-hors-quebec/assurance-maladie/Pages/ententes-autres-pays.aspx**

➜ **Pour les autres nationalités :**

- **Vous avez moins de 28 ans :** vous procéderez à votre affiliation à la sécurité sociale lors de votre inscription administrative à l’université. Vous aurez alors à choisir entre l’une des deux Sécurité Sociale étudiante : la LMDE ou la SMERRA. D’un montant d’environ 215€, elle est gratuite pour les étudiants boursiers du gouvernement français.
- **Vous avez 28 ans ou plus :** vous aurez le choix entre souscrire auprès d’une assurance privée (LMDE ou SMERRA proposent par exemple des formules pour étudiants internationaux) ou faire une demande d’affiliation auprès du régime général de Sécurité Sociale, la CPAM (Caisse Primaire d’Assurance Maladie).



À savoir

Sachez qu’à Grenoble, tous les étudiants bénéficient gratuitement des services du Centre de Santé Universitaire. L’équipe du centre de santé assure un accueil, des consultations et des actions de prévention durant toute la période universitaire.

> https://international.univ-grenoble-alpes.fr
Rubrique Santé > Soins médicaux

Pour en savoir +

> https://international.univ-grenoble-alpes.fr
Rubrique Santé

Des fiches pratiques sur l’assurance maladie en France et la Carte Européenne d’Assurance Maladie sont aussi mis à disposition sur ce même portail.

Assurance voyage

Afin d’être couvert dès votre arrivée en France, nous vous recommandons de souscrire à une assurance voyage avant votre arrivée. Cette assurance ne pourra pas remplacer l’affiliation à l’assurance maladie, mais elle vous permettra d’être couvert entre votre arrivée et votre affiliation.

Assurance rapatriement

Nous vous conseillons également, avant votre arrivée en France, de souscrire une assurance rapatriement pour toute la durée de votre séjour (en cas de maladie grave ou de décès).

À savoir

Deux autres assurances sont obligatoires et devront être souscrites à votre arrivée en France :
les assurances logement et responsabilité civile.
Plus d’informations dans la section «Vous venez d’arriver» de ce guide (pages 16 et 17).

2ème partie :

VOUS ALLEZ BIENTÔT PARTIR

COMMENT VENIR



Depuis Paris

Les deux aéroports de Paris sont :
- **Aéroport de Paris-Charles de Gaulle** (CDG) (ex-Roissy) situé au nord-est de Paris,
- **Aéroport de Paris-Orly** situé au sud de Paris.

+ www.parisaeroport.fr

De l'aéroport à Paris-Gare de Lyon

Que vous arriviez à Paris-Charles de Gaulle (CDG) ou à Orly, **vous devrez vous rendre à la gare SNCF nommée « Paris-Gare de Lyon » pour rejoindre Grenoble, Chambéry, Annecy ou Valence en TGV** (Train à Grande Vitesse).
Vous pouvez vous rendre à « Paris-Gare de Lyon » en bus ou en RER (Réseau Express Régional).

En bus :

Depuis l'aéroport Paris CDG
➜ 'Roissybus'
Tarif : 11,5 €. Durée : 1h15.
Ce bus vous dépose à la station Paris-Opéra.
Rejoindre à pied la station Auber, puis prendre la ligne RER A pour vous rendre à Paris-Gare de Lyon.
➜ Le 'Bus Direct Paris Aéroport'
Tarif : 17 €. Durée : de 40 à 50 minutes.
Trajet direct jusqu'à Paris-Gare de Lyon.

Depuis l'aéroport d'Orly
➜ 'Orlybus'
Tarif : 8 €. Durée : 30 minutes.
Ce bus vous dépose à la place Denfert-Rochereau (Paris 14e arrondissement). Prendre le métro ligne 6 jusqu'à Bercy, puis le métro ligne 14 jusqu'à Paris-Gare de Lyon.
➜ Le 'Bus Direct Paris Aéroport'
Tarif : 12€. Durée : de 30 à 40 minutes.
Ce bus vous dépose à la Gare Montparnasse.
Prendre le métro ligne 4 jusqu'à Châtelet, puis le métro ligne 14 jusqu'à Paris-Gare de Lyon.

+ www.ratp.fr/titres-et-tarifs/billet-aeroport
+ www.lebusdirect.com

En RER :

➜ Depuis l'aéroport Paris-CDG, prendre la ligne B du RER jusqu'à la station Châtelet-Les Halles, puis la ligne A jusqu'à Paris Gare de Lyon.
Tarif : à partir de 10€. Durée : environ 50 minutes.

➜ Depuis l'aéroport d'Orly, prendre l'Orlyval, la ligne B du RER jusqu'à la station Châtelet-Les Halles, et enfin la ligne A jusqu'à Paris Gare de Lyon.
Tarif : à partir de 8€. Durée : environ 50 minutes.

En taxi :
À la sortie des aéroports, différentes compagnies de taxis peuvent vous conduire à Paris-Gare de Lyon.
Tarif : environ 50 € en journée (tarif majoré la nuit de 15% environ). Durée : environ 45 minutes depuis Paris-CDG, 30 minutes depuis Paris-Orly (en fonction de la circulation).

À savoir

Pour vos déplacements sur Paris, pensez à consulter le site de la RATP : **www.ratp.fr**
La RATP propose également une application sur smartphone pour calculer vos trajets :
www.ratp.fr/apps/application-ratp

De Paris-Gare de Lyon à la Communauté Université Grenoble Alpes

À la gare SNCF de Paris-Gare de Lyon, les TGV (trains à grande vitesse) desservent Grenoble et Chambéry en 3h, Annecy en 4h, et Valence en 2h30. Il est préférable de réserver son billet à l'avance pour bénéficier de prix avantageux.

+ Pour plus d'informations sur les horaires, tarifs et réservations des trains :
www.voyages-sncf.com
www.trainline.eu

Depuis Lyon

De l'aéroport de Lyon-St Exupéry à la Communauté Université Grenoble Alpes.
+ www.lyonaeroports.com

En bus :
Les bus de la compagnie Ouibus desservent directement Grenoble, Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy ou Valence :
➜ Lyon-Grenoble : 1h15 de trajet. Tarif : à partir de 15€.
➜ Lyon-Chambéry : 1h. Tarif : à partir de 15€.
➜ Lyon-Aix-les-Bains : 1h40. Tarif : à partir de 15€.
➜ Lyon-Annecy : 1h20. Tarif : à partir de 19€.
➜ Lyon-Valence : 1h50. Tarif : à partir de 17€.

+ http://fr.ouibus.com/fr

En train :
Vous pouvez vous rendre en train à Grenoble, Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy ou Valence depuis l'une de ces 3 gares :
➜ Gare de Lyon-St Exupéry (aéroport),
➜ Gare de Lyon-Part-Dieu (centre ville de Lyon),
➜ Gare de Lyon-Perrache (centre ville de Lyon).
Comptez environ 1h20 pour rejoindre Grenoble

➜ http://international.univ-grenoble-alpes.fr

ou Chambéry, 2h pour Annecy et 1h pour Valence.

+ Pour plus d'informations sur les horaires, tarifs et réservations :
www.voyages-sncf.com ou **www.trainline.eu**

Depuis Genève

Depuis l'aéroport de Genève, des navettes en bus assurent des liaisons directes jusqu'à Grenoble, Chambéry ou Annecy.

+ **www.gva.ch**

➜ Genève-Grenoble : environ 2h. Plein tarif : de 45€ à 49,50€. Tarif moins de 26 ans : de 33€ à 37,10€.
+ **www.aerocar.fr/fr/**

➜ Genève-Chambéry : 1h10. Plein tarif : de 33,50€ à 38€. Tarif moins de 26 ans : de 24,50€ à 28,50€.
+ **www.aerocar.fr/fr/**

➜ Genève-Annecy : 1h20. Tarif : 10,50€.
+ **www.transdevhautesavoie.com/fr/destinations/geneve-aeroport**

➜ Genève-Valence : utiliser la liaison en bus jusqu'à Grenoble, puis rejoindre Valence en train, ou prendre le train directement depuis l'aéroport de Genève.

À savoir

Quelques destinations européennes sont aussi desservies par deux autres aéroports locaux : l'aéroport Grenoble Alpes Isère et l'aéroport Chambéry Savoie Mont Blanc, mais ces certains vols ne sont pas assurés toute l'année.

Plus d'informations sur :
www.grenoble-airport.com
www.chambery-airport.com

Vous déplacer dans la ville

Chaque ville possède son propre réseau de transport en commun. À votre arrivée, vous pourrez acheter des tickets à l'unité, à la journée ou pour quelques jours. Des abonnements mensuels ou annuels existent, ils sont plus avantageux financièrement mais nécessitent d'avoir un compte en banque ouvert en France.

À Grenoble

Le réseau des transports en commun à Grenoble s'appelle la TAG. Grenoble et son agglomération disposent de 44 lignes de bus et 5 lignes de tramway.
Vous pouvez acheter des tickets dans les distributeurs automatiques à chaque arrêt de tramway, ou auprès des chauffeurs de bus (plus chers). Tarifs :
➜ Ticket 1 voyage : 1,50€ (2€ à bord du bus)
➜ Ticket 10 voyages : 14€
➜ Visitag 1 jour : 5€
➜ Visitag 3 jours : 12€

+ **www.tag.fr**

À Chambéry

Le réseau des transports en commun à Chambéry s'appelle le STAC. Ce réseau dessert Chambéry et toute son agglomération mais aussi les communes du Bourget-du-Lac et de Méry.
Vous pouvez acheter des tickets en agence STAC, chez certains commerçants (bureaux de tabac, points presse, etc.) et auprès des chauffeurs de bus.

Tarifs :
➜ Ticket 1 voyage : 1,40€
➜ Ticket 10 voyages : 11€
➜ Ticket voyage 24h : 3,20€

+ **www.bus-stac.fr**

À Annecy

Le réseau des transports en communs à Annecy s'appelle SIBRA. 26 lignes de bus régulières desservent Annecy et son agglomération.
Vous pouvez acheter des tickets en agence SIBRA, chez certains commerçants (bureaux de tabac, points presse, etc.) et auprès des chauffeurs de bus.

Tarifs :
➜ Ticket 1 voyage : 1,40€
➜ Ticket 10 voyages : 10,70€
➜ Pass Alizé 24h : 3,90€
➜ Pass Alizé 7 jours : 15,30€

+ **www.sibra.fr**

À Valence

Le réseau des transports en commun de Valence et son agglomération s'appelle Citéa.
Vous pouvez acheter des tickets en agence Citéa, chez certains commerçants (bureaux de tabac, points presse, etc.) et auprès des chauffeurs de bus.

Tarifs :
➜ Ticket 1 voyage : 1,20€
➜ Ticket 10 voyages : 10,50€

+ **www.citea.info**



RÉSERVER UN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

À votre arrivée, si vous n'avez pas encore trouvé de logement définitif, vous pouvez réserver une place à l'auberge de jeunesse, chez un particulier ou à l'hôtel.

Les auberges de jeunesse FUAJ (Fédération Unie des Auberges de Jeunesses)

Chambres à partager de 2, 4, 6 ou 8 personnes.
Adhésion obligatoire à l'association HI (Hostelling international) : www.hihostels.com.
Tarif d'une chambre à partager : à partir de 18€ par nuit par personne.

À Grenoble
10 avenue du Grésivaudan - 38 130 Échirolles
+33 (0)4 76 09 33 52
grenoble@hifrance.org
+ www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/grenoble-agglomeration.html

À Aix les Bains (auberge la plus proche de Chambéry)
Promenade du Sierroz - 73 100 Aix-les-Bains
+33 (0)4 79 88 32 88
aix-les-bains@hifrance.org
+ www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/aix-les-bains.html

À Annecy
4 route du Semnoz - 74 000 Annecy
+33 (0)4 50 45 33 19
annecy@hifrance.org
+ www.hifrance.org/auberge-de-jeunesse/annecy.html

Les offices de tourisme

Ils proposent également différentes options d'hébergement temporaire : hôtels, appart'hôtels, chambres d'hôtes, etc

Office du tourisme de Grenoble
+ www.grenoble-tourisme.com

Office du tourisme de Chambéry
+ www.chambery-tourisme.com

Office du tourisme d'Annecy
+ www.lac-annecy.com

Office du tourisme de Valence
+ www.valence-romans-tourisme.com

CHECKLIST ET CONSEILS POUR PRÉPARER VOTRE ARRIVÉE

À ne pas oublier

Pour tous les étudiants :

- ☐ Carte d'identité / passeport.
- ☐ Carnet de santé / certificats de vaccination (si disponibles).
- ☐ Original de votre extrait d'acte de naissance comportant la filiation. Sa traduction doit être effectuée soit en France auprès d'un traducteur assermenté, soit apostillée ou légalisée auprès du consulat de France dans votre pays.
- ☐ Lettre d'acceptation de l'établissement français (l'original si disponible).
- ☐ Permis de conduire, si vous souhaitez utiliser un véhicule en France.
- ☐ Adaptateur de prise électrique, en fonction de la norme de votre pays.

Pour les étudiants ayant un visa de long séjour pour études (titre de séjour VLS-TS) :

- ☐ Formulaire de demande d'attestation OFII remis et visé par l'autorité ayant délivré le visa.

Pour les ressortissants européens :

- ☐ Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) valide pour toute la durée du séjour en France.

Pour les ressortissants québécois :

- ☐ Attestation de la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ) pour vos dépenses de santé.

Pour les séjours inférieurs à 3 mois :

- ☐ Attestation d'assurance santé et rapatriement couvrant toute la durée du séjour.

NOS CONSEILS

Avant de partir, scannez tous vos documents importants et envoyez-les sur votre boîte mail. Si possible, emportez également avec vous 2 ou 3 photocopies de ces documents, car vous en aurez besoin très rapidement en France, pour l'entrée dans le logement ou l'ouverture d'un compte en banque par exemple.

Pour l'avion, évitez de mettre des objets de valeur en soute, et ayez sur vous tous les documents de cette checklist : ils peuvent vous être réclamés à l'arrivée par les services de contrôle aux frontières.

Au cas où vous n'auriez pas accès à internet à votre arrivée, il peut être utile de vous créer une fiche contenant les informations essentielles : adresse de votre logement, numéro de téléphone de l'accueil (pour les résidences étudiantes), itinéraire entre la gare et le logement avec les numéros de bus ou de tram, contacts au sein de votre établissement, contact de votre parrain (si vous bénéficiez d'un programme de ce type), etc.

Si votre pays utilise une autre monnaie que l'Euro, pensez à changer de l'argent à l'aéroport pour faire face à vos premières dépenses. Avant de partir, vérifiez les conditions de retrait d'argent à l'étranger avec votre carte, car l'ouverture d'un compte en France peut prendre une à deux semaines (voire page 17).

Certaines écoles ou composantes proposent à leurs étudiants qui viennent dans le cadre de programmes d'échanges d'être mis en contact avec un étudiant bénévole déjà présent à Grenoble (un parrain), qui pourra les aider dans leurs démarches d'installation. Pensez à contacter votre correspondant au sein du service des relations internationales pour savoir si vous êtes concerné.
Si vous venez à titre individuel, vous pouvez vous adresser aux associations à destination des étudiants internationaux, qui proposent également des programmes de parrainage.
Consultez la rubrique "Les associations à destination des étudiants internationaux" de ce guide.

3ème partie :

VOUS VENEZ D'ARRIVER

@ ACCÉDER À INTERNET

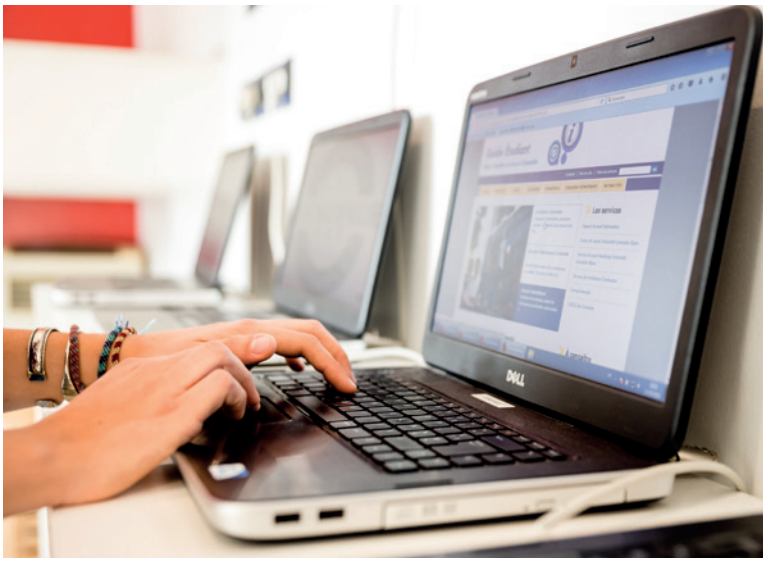
L'accès à internet est une étape essentielle, que ce soit pour communiquer avec vos proches ou pour vous aider dans vos démarches d'installation.

De nombreux points d'accès au wifi sont à votre disposition dès votre arrivée : dans les aéroports, dans les navettes de bus, dans les cafés, mais aussi dans certains espaces publics.

À Grenoble, sur le campus, des ordinateurs sont en accès libre au sein de l'Espace Accueil International - ISSO.

La plupart des résidences universitaires possèdent également des réseaux wifi, auxquels vous pourrez accéder dès votre arrivée.

Plus tard, une fois que vous aurez finalisé votre inscription, vous aurez accès au réseau 'wifi-campus', présent sur tous les campus des établissements de la Communauté Université Grenoble Alpes.



À savoir

Il est également possible d'avoir accès à internet via votre téléphone, la 4G est présente dans presque toutes les villes. Attention cependant, aux frais d'itinérance si vous utilisez le forfait de votre pays d'origine ! Les forfaits mobiles en France incluent tous un accès à internet, vous pourrez trouver des offres en accès (quasi) illimité pour environ 20€ par mois.

Pour en savoir +

https://international.univ-grenoble-alpes.fr
Rubrique Vie pratique > Communiquer

Wifi à Grenoble :
www.grenoble.fr/demarche/464/659-le-wifi-a-grenoble.htm

Ordinateurs en libre accès à ISSO :
https://international.univ-grenoble-alpes.fr
Rubrique Contacts



SE LOGER

Rechercher un logement sur place

Si vous n'avez réservé qu'un hébergement temporaire, vos premières semaines seront sûrement bien occupées par la recherche d'un logement. Pour votre recherche, consultez très régulièrement les annonces sur internet et celles des agences immobilières, et n'hésitez pas à demander conseil aux autres étudiants.

Lors des visites, pensez à avoir sur vous plusieurs exemplaires de votre dossier prêts, cela vous permettra d'être réactif en cas de coup de cœur !

Pensez à consulter la section "Logement>Le secteur locatif privé" dans la partie 2 de ce guide pour obtenir plus d'informations sur la recherche de logement dans le secteur privé.

Pour en savoir +

Décrypter une annonce de logement :
https://etu.univ-grenoble-alpes.fr/fr/s-installer/logement/a-savoir-avant-de-s-installer/decrypter-une-annonce-de-logement-314519.htm

Les documents qui peuvent vous être demandés pour la signature du contrat de bail :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1169

Entrer dans votre logement

Effectuer l'état des lieux

Un état des lieux doit être réalisé systématiquement avant toute location pour permettre de faire un point sur l'état du logement, et définir les responsabilités de chaque partie en cas de litige à la fin du contrat. Il doit être fait en votre présence. Cette étape intervient en général avant la remise des clefs, mais peut être effectuée le jour même. Si l'état des lieux est réalisé par un professionnel mandaté, il vous sera facturé en partie.

À savoir

Soyez bien attentif à toutes les dégradations du logement pendant l'état des lieux, et pensez à le relire avant de le signer. Un exemplaire de l'état des lieux doit vous être remis.

Signer le contrat de location (bail)

Avant de pouvoir entrer dans un logement, le propriétaire et vous-même devrez signer un contrat de location, appelé "Bail". Ce contrat, établi en deux exemplaires, définit les conditions de la location en mentionnant le montant du loyer, la surface du logement, la durée du contrat, etc. En même temps que la signature du contrat, vous aurez à régler les différents frais d'entrée dans le logement :

- ➜ dépôt de garantie,
- ➜ frais d'agence (en cas de location via une agence immobilière),
- ➜ premier mois de loyer.

Pour en savoir +

> www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N349

Assurer votre logement

Tout logement loué doit être assuré pour les risques locatifs, pour couvrir les dommages causés au logement par un incendie, un dégât des eaux ou une explosion.
Attention, cette assurance ne couvre pas nécessairement les biens qui se trouvent dans votre logement, en cas de vol notamment. Pour cela, vous devrez souscrire à une assurance multirisques habitation (pensez à conserver les factures de vos biens). Les banques, les mutuelles étudiantes et les compagnies d'assurances proposent toutes des contrats d'assurance de responsabilité locative et multirisques.

Souscrire les contrats d'eau, d'électricité, internet et téléphone

Maintenant que vous êtes entré dans votre logement, il est nécessaire de souscrire les contrats d'eau et d'électricité, même si vous y avez déjà accès en entrant dans votre logement.
Si vous logez en résidence universitaire, ces démarches sont simplifiées puisque l'eau, l'électricité et l'accès à internet sont souvent déjà inclus dans le loyer.

Pour en savoir +

> https://international.univ-grenoble-alpes.fr/

Section Logement > Secteur Locatif Privé

OUVRIR UN COMPTE EN BANQUE

L'ouverture d'un compte en banque nécessite de présenter un justificatif de domicile en France, il n'est donc pas possible de commencer les démarches avant votre arrivée. Posséder un compte bancaire français est presque indispensable (bien que non obligatoire). Les versements de salaires, les remboursements des frais de santé et les allocations pour le logement (CAF) ne peuvent être versés que sur un compte français.

Les étapes pour ouvrir votre compte en banque :

➜ Choisir une banque : vérifiez si votre banque dans votre pays d'origine n'a pas un partenariat avec une banque française, ou si votre établissement n'a pas conclu un partenariat privilégié.

➜ Prendre rendez-vous avec un conseiller : allez en agence pour fixer un rendez-vous.

➜ Constituer votre dossier en fonction des pièces demandées par la banque. Les pièces habituellement demandées sont :
- une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport avec le visa),
- un justificatif de domicile sur lequel figure votre nom (contrat de location ou bail, attestation de résidence universitaire, quittance de loyer, facture d'électricité, etc.),
- une carte d'étudiant (facultatif, en cas de tarifs préférentiels accordés aux étudiants).

Pour en savoir +

> https://international.univ-grenoble-alpes.fr
Rubrique Vie pratique > Gérer son argent

À savoir

L'ouverture d'un compte est généralement gratuite, mais certains services peuvent être payants (carte bancaire, transferts d'argent, autorisations de découvert, etc). Renseignez-vous bien et pensez à comparer !

Les banques proposent très souvent des offres d'assurance. Il est donc possible de souscrire vos assurances logement et responsabilité civile auprès de la banque, lors de l'ouverture de votre compte. Pensez-y !

SOUSCRIRE UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Avec la santé et les risques locatifs, c'est la troisième assurance obligatoire en France : elle permet de couvrir les dégâts que vous pourriez causer involontairement aux autres. Cette assurance est notamment demandée pour finaliser votre inscription à votre établissement. Les banques, les mutuelles étudiantes et les compagnies d'assurances proposent toutes des contrats d'assurance de responsabilité civile.

À savoir

Si vous avez déjà souscrit une assurance "risques locatifs", vérifiez qu'elle ne contient pas déjà une assurance responsabilité civile : c'est presque toujours le cas !

FINALISER VOTRE INSCRIPTION

À votre arrivée en France, vous devez valider définitivement votre inscription administrative dans l'établissement d'accueil pour obtenir votre carte d'étudiant. Cette inscription se fait auprès du service de scolarité, en même temps que la souscription à l'assurance maladie. Référez-vous aux consignes qui vous ont été transmises avec votre courrier d'admission pour le mode opératoire et la liste des documents à apporter.

Suivra ensuite votre inscription pédagogique (choix des cours, des options, des modalités d'examen) que vous effectuerez directement dans votre UFR (unité de formation et de recherche).

À savoir

Une fois votre inscription effectuée, vous recevrez vos accès pour vous connecter au réseau wifi-campus.



VOUS AFFILIER À L'ASSURANCE MALADIE

Sécurité Sociale : obligatoire

Étudiants de moins de 28 ans : LMDE ou SMERRA

Votre affiliation se fera en 3 étapes :

1- Régler votre souscription au moment de l'inscription

Lors de votre inscription administrative à l'Université, vous allez choisir entre l'une des 2 caisses de sécurité sociale étudiante : la LMDE ou la SMERRA. La couverture de sécurité sociale est la même, quelle que soit la caisse choisie. Vous réglerez alors le montant de la souscription : environ 217€ (tarif de l'année universitaire 2017-2018). La souscription est gratuite pour les étudiants boursiers du gouvernement français.

2- Compléter votre dossier en agence (LMDE ou SMERRA selon votre choix).

Deux semaines après votre souscription, munissez-vous de votre attestation d'inscription à la sécurité sociale, et rendez-vous en agence LMDE ou SMERRA afin de compléter votre dossier.
Les documents à apporter sont en général :

- ➜ un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) original,
- ➜ une copie de votre passeport (pages de l'identité et du visa),
- ➜ une copie de la vignette OFII (si disponible, sinon vous pourrez l'envoyer plus tard),
- ➜ un justificatif de domicile,
- ➜ une copie intégrale de votre acte de naissance : en langue originale et accompagnée d'une traduction effectuée auprès d'un traducteur assermenté en France ou apostillée par le consulat de France de votre pays d'origine (si possible),
- ➜ la déclaration du médecin traitant complétée et signée (si vous l'avez déjà).

3- Réception de votre attestation

Vous recevrez ensuite une attestation d'affiliation, ou attestation de droits, comportant votre numéro de sécurité sociale. Ce document sera à présenter lors de vos visites chez le médecin, au centre de santé ou en pharmacie. Gardez-en toujours une copie sur vous.

Étudiants de 28 ans ou plus

Vous avez le choix entre souscrire une assurance privée, ou faire une demande d'affiliation à la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Pour plus de renseignements sur les procédures, nous vous conseillons de vous rendre à l'Espace Accueil International - ISSO.

À savoir

Les étudiants européens munis de leur CEAM (Carte Européenne d'Assurance Maladie, valide pendant toute la durée de leur séjour), ainsi que les étudiants québécois munis du formulaire RAMQ correspondant, n'ont pas besoin de s'affilier à la sécurité sociale étudiante.

Complémentaires santé ou mutuelles : facultatif

Lors de votre souscription à la sécurité sociale étudiante, les caisses d'assurance maladie vous proposeront certainement de souscrire, en plus, à une complémentaire santé (aussi appelée "mutuelle"). Sachez que celle-ci, même si elle est vivement recommandée, n'est pas obligatoire. Vous avez également la possibilité d'y souscrire plus tard, le temps pour vous de comparer les différentes offres.

À savoir

Même si votre budget est limité, nous vous conseillons tout de même de souscrire à une complémentaire santé minimale (à partir de 5-6€ par mois), qui vous permettra de couvrir la plupart de vos frais d'hospitalisation.

Déclarer un médecin traitant

L'assurance maladie demande au patient de choisir un "médecin traitant" chargé de son suivi médical. Si vous consultez un autre médecin généraliste que votre médecin traitant, vous serez moins bien remboursé.
Le formulaire de "Déclaration de choix du médecin traitant" (formulaire S3704) est téléchargeable sur le site www.ameli.fr, ou peut être demandé directement à votre médecin. Il doit être complété, signé et renvoyé à votre caisse d'assurance maladie (LMDE, SMERRA, CPAM...)
Pour trouver un médecin (proche de votre domicile par exemple), utilisez l'annuaire santé en ligne : annuairesante.ameli.fr.
Sachez également qu'il est possible de déclarer le Centre de Santé Universitaire de Grenoble comme un médecin traitant.

Pour en savoir +

> **https://international.univ-grenoble-alpes.fr**
Rubrique Santé

Centre de Santé Universitaire de Grenoble :
http://centre-sante.univ-grenoble-alpes.fr

FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

Tous les étudiants peuvent faire une demande d'aide au logement (appelée 'allocation') auprès de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

Cette allocation est calculée en fonction du type de logement, du loyer, des ressources, et de la situation personnelle de l'étudiant.

Toutes les demandes se font en ligne, sur le site internet de la CAF.

Si la demande est acceptée, une aide mensuelle sera versée à compter du 2ème mois de résidence.



Pour en savoir +

Les aides pour le logement
https://international.univ-grenoble-alpes.fr
Rubrique Logement > Aides au logement

Le site de la CAF propose également des fiches en différentes langues pour vous accompagner dans la procédure :
www.caf.fr/international/francais-a-l-etranger-etrangers-en-france

À savoir

Les visas portant la mention « dispense temporaire de carte de séjour » ne permettent pas de bénéficier des aides au logement.



VALIDER VOTRE VISA OU DEMANDER UN TITRE DE SÉJOUR

Selon le type de visa que vous avez obtenu, vous serez amené à suivre une des deux procédures suivantes :

- ➜ Si vous avez un visa de long séjour pour études (VLS-TS) et un formulaire de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), vous devez faire valider votre visa par l'OFII.
- ➜ Dans tous les autres cas, vous devez faire la démarche auprès de la Préfecture de votre domicile pour déposer votre dossier avec l'ensemble des documents demandés.

Démarches à l'OFII

À votre arrivée sur le territoire français, si vous avez un visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS), vous devez le valider auprès de l'OFII pour lui donner valeur de titre de séjour. Cette démarche doit être faite dans les trois mois suivant votre arrivée. En cas de dépassement de ce délai, votre situation irrégulière vous exposerait à des sanctions administratives.

Étape 1 :

Vous devez envoyer à l'OFII les documents suivants :

- ➜ Le formulaire « Visa de Long Séjour – Demande d'attestation OFII ». Ce formulaire vous a été remis par l'autorité qui vous a délivré votre visa. Si vous ne possédez pas ce formulaire, vous pouvez le télécharger sur le site de l'OFII : www.ofii.fr
- ➜ Une copie des pages de votre passeport (identité, visa long séjour, cachet d'entrée en France ou dans l'Espace Schengen).

Si votre dossier est complet, vous recevrez par courrier postal une attestation de réception du « formulaire de demande d'attestation OFII ».

Étape 2 :

Vous serez convoqué à l'OFII pour obtenir une vignette dans votre passeport. Avec cette vignette, votre visa a ainsi valeur de titre de séjour. Le jour de la convocation à l'OFII, vous devrez apporter les documents demandés et payer une taxe de séjour.

Pour en savoir +

> https://international.univ-grenoble-alpes.fr/
Rubrique Visas > Titres de séjours

Démarches à la Préfecture

Cette démarche concerne uniquement :

- ➜ les étudiants ayant un visa C-Concours qui ont réussi leur examen et souhaitent rester en France pour poursuivre leurs études,
- ➜ les possesseurs de visas portant la mention « carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée »,
- ➜ les mineurs scolarisés ayant atteint la majorité.

Vous pouvez contacter à votre arrivée l'équipe du service ISSO Pôle Droit au séjour pour vous faire accompagner dans ces procédures.

CONTACTS

OFII

- ➜ Pour les étudiants de Grenoble, Chambéry et Valence :
  Parc de l'Alliance - 76 rue des alliés - 38100 Grenoble
- ➜ Pour les étudiants d'Annecy :
  13 rue de Rumilly - 74000 Annecy

Préfecture

- ➜ Pour les étudiants de Grenoble
  Antenne de la Préfecture du Campus
  1 025 avenue centrale
  38 402 Saint Martin d'Hères
  +33 (0)4 56 52 97 89 (ISSO - Pôle droit au séjour)
  www.isere.gouv.fr
- ➜ Pour les étudiants de Chambéry
  Préfecture de la Savoie
  Château des Ducs de Savoie -
  73 000 Chambéry
  +33(0)4 79 75 50 00
  www.savoie.gouv.fr
- ➜ Pour les étudiants d'Annecy
  Préfecture de la Haute-Savoie
  30 rue du 30ème Régiment d'infanterie -
  74 000 Annecy
  +33(0)4 50 33 60 00
  www.haute-savoie.gouv.fr
- ➜ Pour les étudiants de Valence
  Préfecture de la Drôme
  3 boulevard Vauban - 26000 Valence
  +33(0)4 75 79 28 00
  www.drome.gouv.fr

BESOIN D'AIDE ? VOS INTERLOCUTEURS

Vous avez quitté votre pays, votre famille et vos amis pour vivre une nouvelle expérience dans un pays étranger. Bien que vous vous soyez préparé à ce séjour, vous pouvez ressentir un choc culturel plus ou moins important, ainsi que le mal du pays. Ceci est tout à fait normal et s'inscrit dans votre processus d'adaptation.
Pour une adaptation culturelle efficace, gardez l'esprit ouvert et le sens de l'humour !
Soyez également prêt à accepter l'échec et n'ayez pas peur de communiquer. La curiosité, la tolérance envers les différences, le respect des autres et l'estime de soi sont des attitudes qui faciliteront votre intégration.
Si votre mal-être persiste, vous pouvez contacter l'équipe du Centre de Santé de la Communauté Université Grenoble Alpes (voir page 8 de ce guide).
Sachez également que vous n'êtes pas seul ! Si tout semble nouveau, vous avez déjà des contacts et interlocuteurs privilégiés pour faciliter votre intégration.

Votre établissement d'accueil

Pour toutes les questions d'ordre pédagogique, votre inscription à l'université, les modules de cours, les examens, n'hésitez pas à contacter le personnel administratif (Service de scolarité ou des Relations Internationales) ou un responsable pédagogique de votre établissement d'accueil.

Les espaces d'accueil

À Grenoble : l'espace Accueil international - ISSO

Le Service Accueil International - ISSO a pour mission de faciliter l'arrivée et l'installation à Grenoble des étudiants, doctorants, chercheurs internationaux et leurs conjoints. L'équipe multilingue d'ISSO vous accueille tout au long de l'année, du lundi au vendredi de 9h à 17h (18h en septembre) pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches :

- ➜ Logement : pour vous conseiller et vous accompagner dans votre recherche de logement
- ➜ Droit au séjour : validation de visa, obtention de titre de séjour
- ➜ Démarches administratives : ouverture de compte en banque, assurances, sécurité sociale, vie pratique, etc.
- ➜ Familles : si vous êtes accompagné de votre conjoint(e) ou de vos enfants, pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches de scolarisation, modes de garde, intégration.

Pour en savoir +

Retrouvez toutes les informations présentes dans ce guide ainsi que des fiches pratiques en français et en anglais : **http://international.univ-grenoble-alpes.fr**

Service Accueil International - ISSO
1 025 avenue centrale - Domaine universitaire
38 402 St-Martin-d'Hères
isso@univ-grenoble-alpes.fr
Pôle Droit au séjour : +33 (0)4 56 52 97 89
Pôle Logement étudiant :
studenthousing@univ-grenoble-alpes.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 17h (18h en septembre)

+ **http://international.univ-grenoble-alpes.fr**
Rubrique Contact

À Chambéry et Annecy : le GUIDE

Le Guichet Unique des Etudiants (GUIDE) est un espace d'information et d'orientation sur la vie étudiante et la vie des campus.

+ **www.univ-smb.fr/index.php?id=2133**

À Valence : la Maison de l'Étudiant Drôme-Ardèche

Elle regroupe des services et associations dédiés à la vie étudiante.

+ **www.etudierendromeardeche.fr/fr/vie-etudiante/maison-de-l-etudiant-drome-ardeche/**

Les services Accueil Handicap

Les services Accueil Handicap de la Communauté Université Grenoble Alpes ont pour mission d'assurer aux étudiants en situation de handicap l'accès à la formation universitaire et la participation à la vie étudiante. Ils accompagnent ainsi dans leurs études tous les étudiants qui sont confrontés à des difficultés liées à la maladie ou au handicap, permanent ou temporaire.

Pour les étudiants de Grenoble

Résidence Les taillées, bâtiment B - 271 rue de la Houille Blanche
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères/Gières

+ **http://handicap.univ-grenoble-alpes.fr**

Pour les étudiants des sites de Chambéry, Annecy et du Bourget-du-lac

+ **www.univ-smb.fr/index.php?id=113**

Les associations à destination des étudiants internationaux

À Grenoble : l'association IntEGre

IntEGre est une association dynamique d'étudiants grenoblois accueillant les étudiants internationaux au sein de la Communauté Université Grenoble Alpes, et facilitant les échanges culturels par le biais d'activités, sorties, soirées et découvertes du patrimoine local et national. L'association organise notamment au début de l'année universitaire des visites du Domaine universitaire, de la ville ainsi que des week-ends découverte.
IntEGre propose également un programme de parrainage : une fois inscrit, vous pourrez être mis en relation avec un étudiant bénévole déjà présent à Grenoble, qui vous accompagnera dans vos démarches et vous fera découvrir le campus et la ville.

+ www.integre-grenoble.org

À Valence : l'association Inter'Val

Inter'Val est une association étudiante qui aide les étudiants internationaux dans leurs démarches d'arrivée et d'installation.

+ http://interval-asso.fr/index.php

À Annecy, Chambéry et au Bourget-du-lac : l'association Fac Experience

Fac Experience met en relation les étudiants français et internationaux à travers différents types d'activités culturelles et ludiques.

+ www.facebook.com/groups/490804637797293/?fref=ts

Les associations communautaires étudiantes

À Grenoble

Il existe un nombre important d'associations communautaires étudiantes qui regroupent des personnes de même culture pour la faire partager.
Ces associations organisent aussi des évènements culturels, festifs et sportifs et peuvent également vous accompagner dans vos démarches d'installation.
Retrouvez-les toutes sur l'annuaire des associations de EVE (Espace Vie Etudiante):

+ http://eve-grenoble.fr/espace-assos/annuaire-des-associations/consulter-l-annuaire.html

À Annecy, Chambéry, le Bourget-du-lac

Vous pourrez trouver la liste des associations étudiantes sur le site de l'Université Savoie Mont-Blanc :

+ www.univ-smb.fr/index.php?id=2171

La maison de l'International à Grenoble

La Maison de l'International est un lieu privilégié d'accueil, d'échanges, d'information, de documentation et d'exposition consacré à l'international, et géré par la Ville de Grenoble. Vous trouverez à la Maison de l'International des renseignements sur les associations internationales présentes en ville, à Grenoble.

+ www.grenoble.fr/98-maison-de-l-international.htm

Les numéros d'urgence

- Toutes urgences France & Europe : 112
- Urgences médicales SAMU : 15
- Police : 17
- Pompiers : 18
- Urgences pour personnes sourdes et malentendantes : 114 (par SMS)
- Pharmacies de garde : 3915, www.pharmadegarde.com (ou 3237 (0,35€/min), www.3237.fr, pour Annecy)
- Gardes du campus de St-Martin-d'Hères/Gières (sécurité) : 04 76 82 82 82
- Centre anti-poison : 04 72 11 69 11
- Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Grenoble : 04 76 76 75 75
- Centre Hospitalier de Chambéry : 04 79 96 50 50
- Centre Hospitalier d'Annecy : 04 50 63 63 63
- Centre Hospitalier de Valence : 04 75 75 75 75
- SOS Médecin 24/7 : 36 24 (0,12€/min)
  Visites à domicile 7j/7, 24h/24.
  Attention consultations surtaxées.
- À Grenoble : Médecin 7sur7 : 04 76 86 59 00
  84 cours Jean Jaurès, Grenoble
  Tram E arrêt « Condorcet ».
  Consultations sans RV, 7j/7, de 8h à minuit
  Attention ! Consultations surtaxés après 20h, le samedi de 12h à minuit et le dimanche.

→ http://international.univ-grenoble-alpes.fr

LISTE D'ACRONYMES UTILES

ADIIJ : Association Départementale d'Information et d'Initiative Jeunesse
BU : Bibliothèque Universitaire
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CHU : Centre Hospitalier Universitaire
CM : Cours Magistral
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRIJ : Centre Régional Information Jeunesse
CROUS : Centre Régional des OEuvres Universitaires et Scolaires
CUEF : Centre Universitaire d'Études Françaises
ECTS : European Credit Transfer System
EEE : Espace Économique Européen
EVE : Espace Vie étudiante
FLE : Français Langue Étrangère
GEG : Gaz Electricité de Grenoble
GUC : Grenoble Université Club
GUIDE : Guichet Unique d'Information Des Étudiants
IEP : Institut d'Études Politiques
INP : Institut National Polytechnique de Grenoble
ISSO : International Students and Scholars Office
LMD : Licence, Master, Doctorat
LMDE : La Mutuelle Des Etudiants
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens
RH : Ressources Humaines
RIB : Relevé d'Identité Bancaire
RU : Restaurant Universitaire
SAH : Service Accueil Handicap
SIBRA : Société Intercommunale des Bus de la Région Annécienne
SICD : Services Inter-établissements de Coopération Documentaire
SMERRA : Société Mutualiste des Étudiants de la Région Rhône-Alpes
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer
STAC : Service des Transports de l'Agglomération Chambérienne
SUAPS : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
SUMPPS : Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
TAG : Transport de l'Agglomération Grenobloise
TCF : Test de Connaissance du Français
TD : Travail Dirigé
TGV : Train Grande Vitesse
TP : Travaux Pratiques
UE : Union Européenne
UFR : Unité de Formation et de Recherche
VLS-TS : Visa Long Séjour valant Titre de Séjour



http://international.univ-grenoble-alpes.fr

Guide édité par la Communauté Université Grenoble Alpes.

La Communauté Université Grenoble Alpes est une communauté d'universités et établissement (COMUE) composée de l'Université Grenoble Alpes, l'Université Savoie Mont Blanc, Grenoble INP, Sciences Po Grenoble, l'ENSAG, le CNRS, l'Inria, le CEA.

Production : Direction des Relations internationales de la Communauté Université Grenoble Alpes / Service Accueil International - ISSO

Conception graphique : Direction de la communication Communauté Université Grenoble Alpes

Crédits photos : Communauté Université Grenoble Alpes / Utopik photo et Alexis Chezière, CROUS / Armelle-dubois et Vianney-Tisseau.

Juin 2017

Contact : isso@univ-grenoble-alpes.fr